

Découvrez les services d'assistance inclus dans votre contrat



Prévention

- Bénéficiez d'un **coaching en ligne** personnalisé : nutrition, gestion du stress, sport et sommeil.
- Accédez à la **téléconsultation** 24h/24 et 7j/7.
- Recevez une formation aux gestes de premiers secours.
- Pour préserver votre santé mentale, soyez accompagné par un psychologue.

Conseils à tout moment

- Soyez orienté sur vos droits et vos démarches.
- Estimez votre **pension de réversion**.
- Bénéficiez d'un accompagnement de votre enfant dans son **orientation scolaire ou professionnelle**.
- Des conseillers sociaux vous accompagnent dans vos problématiques du quotidien.

En cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou d'invalidité

- Pour faciliter votre quotidien, vous disposez d'une enveloppe de services d'aide à domicile (aide-ménagère, garde à domicile des enfants...) jusqu'à 400 € en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation ou de 500 € en cas d'affection longue durée ou d'invalidité.
- Votre enfant immobilisé peut poursuivre sa **scolarité à domicile**.
- Faites vous livrer vos médicaments ou votre matériel médical.

- Soyez accompagné après un arrêt de travail de longue durée pour **retrouver votre vie professionnelle** ou créer ou reprendre une entreprise.
- Adaptez votre logement en cas d'invalidité avec un **audit de votre habitat**.

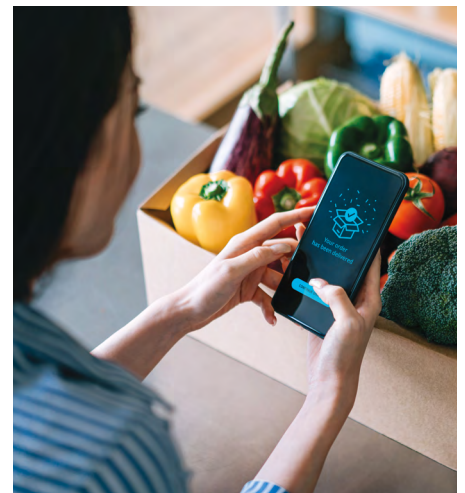
En cas de perte d'autonomie d'un proche

- Préparez-vous au rôle d'aidant et profitez d'une **formation à domicile** pour apprendre les gestes d'accompagnement.
- Pour **faire une pause**, bénéficiez d'une aide à domicile ou d'une solution d'hébergement temporaire.
- Utilisez une enveloppe de services d'aide à domicile (aide-ménagère, livraison des courses...) jusqu'à 400 €.
- Equipez votre proche d'un **dispositif de téléassistance**.



Avec votre contrat vous bénéficiez de services :

- De prévention et de conseils, utilisables à tout moment,
- d'aide au quotidien, en cas d'hospitalisation, d'immobilisation à domicile ou d'invalidité,
- d'accompagnement, si vous êtes aidant familial,
- d'un soutien, en cas de décès.





En cas de décès

- Saisissez vos **dernières volontés** et choisissez une personne de confiance pour les faire respecter.
- Rapatriement du corps lors d'un séjour en France ou à l'étranger et transport d'un proche.
- Votre famille bénéficie d'une enveloppe de services d'aide à domicile jusqu'à 800€.
- Soutien psychologique pour surmonter cette épreuve difficile.
- Votre conjoint est accompagné dans ses démarches administratives et sociales.
- Votre conjoint survivant est accompagné pour retrouver une **activité professionnelle** ou pour créer ou reprendre une entreprise.

Retrouvez l'ensemble de vos services ainsi que les conditions et limitations dans la convention d'assistance disponible sur votre Espace client. La plupart de ces services sont également accessibles aux membres de votre famille.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 681.879.255 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340234962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €
490381753 RCS Bobigny
Société de courtage d'assurances
Inscription ORIAS 07 026 669 - www.orias.fr
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

www.allianz-partners.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

